



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 48421

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés au sujet des conclusions du rapport intitulé « Carnet de santé de la France en 2000 ». D'après les résultats de ce rapport, le système de soins en France est « très loin de son efficacité maximale, parce qu'on n'utilise pas les moyens dont on dispose ». Ainsi, les auteurs de ce « carnet de santé » dénoncent la non-prescription d'examens ou de traitements recommandés ou des prescriptions inutiles. Par exemple, 76 % des hypertendus ne voient pas leur tension ramenée à la normale et certains diabétiques répètent des dosages de glycémie plutôt que des marqueurs de référence. Cette carence concerne aussi les établissements de soins. Près de 1 000 nouveau-nés sont morts ou gravement handicapés parce que leur mère en grossesse à risque a accouché, après avis médical, dans une maternité inadaptée, selon le rapport. Il souhaiterait connaître les réactions du Gouvernement aux conclusions de ce rapport, et les suites qu'il entend donner aux différentes remarques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48421

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3901